

CONSEIL MUNICIPAL de COULANS-SUR-GEE

SEANCE DU 06 JUILLET 2023

Date de convocation :

30-06-2023

Date d'affichage :

30-06-2023

Nbre conseillers :

En exercice : 19

Présents : 14

Absents : 5

Procuration : 1

Votants : 15

L'an deux mil-vingt-trois, le **jeudi cinq juillet**, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle annexe de la mairie sous la présidence de M. BRIFFAULT Michel, Maire.

Etaient présents : Michel BRIFFAULT, Philippe LECRECQ, Vincent BROCHARD, PICAULT Isabelle, Anne CHEVILLOT, Thérèse RIPAULT, BAREAU Christiane, CHOPLIN Ludovic, Aurore GASNIER, Jean-Claude MERIENNE Christelle MIDELET, Gérard RICO, HONORE Francis, COMPAIN Olivier

Absent excusé : COTTEREAU David (pouvoir à BROCHARD Vincent), DE BEAUCOURT Emmanuel

Absentes : Sophie LAMBERT, Alice BLOT, Céline MAILLET.





Formant la majorité des membres en exercice.

Aurore GASNIER a été élu secrétaire de séance conformément à l'article 2121-15 du CGCT

ORDRE DU JOUR

- ENTRETIEN CHAUDIERES
- CONSULTATION RESULTAT RUE DU GRAND CLOS
- CONSTRUCTION D'UNE ECOLE ELEMENTAIRE : VALIDATION DU PROJET, LANCEMENT CONSULTATION MOE
- MAISON DES JEUNES : LANCEMENT DU PROJET
- MAISON DES JEUNES : VALIDATION PLAN MASSE
- MAISON DES JEUNES : LANCEMENT CONSULTATION MOE
- COMMISSION CONSTRUCTION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE (+ PARENTS D'ELEVES, ENSEIGNANTS)
- LONGUERAIE CONVENTION TARIFICATION UTILISATION TERRAIN DE FOOT
- DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE POUR LES ELUS LOCAUX
- DEMANDE DE SUBVENTION PLANTATION DE HAIES
- EMPRUNTS
- MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES
- VENTE DES ANCIENS VESTIAIRES DE FOOTBALL
- ASSAINISSEMENT – DM BUDGET AMORTISSEMENT ET INVENTAIRE
- ABRIBUS RUE DU TRAMWAY
- DEPOTS SAUVAGES
- ORANGE FERMETURE DU RESEAU CUIVRE INTEGRATION DANS LOT 3

Divers :

-  Présentation d'un projet éolien
-  Bâtiment commercial « Rue du tramway »
-  Longueraie : devis câble et défibrillateur
-  Longueraie : devis barrière

M. Le Maire s'assure que les membres du Conseil Municipal ont bien pu prendre connaissance du procès-verbal transcrit lors de la dernière assemblée délibérante et qu'il n'y a pas d'observations. Tous les membres présents le signent.

M. le Maire présente M. Jonathan VINTOUSKY, nouveau responsable du service technique depuis le 12 juin 2023.

Votants : 14

2023 07 01 ENTRETIEN CHAUDIERES

M. Le Maire donne lecture des résultats de la consultation concernant l'entretien et la maintenance des différents points de chauffage des bâtiments communaux (école : poêle à gaz, chaudière à gaz, chaudière fuel pour logement communal, chaudière de la mairie).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres votants, de retenir la proposition de la société « CONFORT Concept Energie » sise au Mans. Le contrat de maintenance (MO et déplacement inclus) s'élève à 982,16 € HT.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

2023 07 02 CONSULTATION RESULTAT RUE DU GRAND CLOS

Dans la cadre du projet de la réalisation des travaux de la rue du Grand Clos, de la Rue de la Vaunoise et de la RD88 (renommée Rue de la Colline), M. Le Maire donne lecture du rapport d'analyses effectué par l'AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage) en charge du dossier.

M. Brochard ayant un pouvoir de M. Cottereau ne participe pas au vote au nom de M. Cottereau qui exerce une activité professionnelle dans l'une des sociétés ayant déposées une offre (société Eurovia Atlantique).

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide, à l'unanimité des membres votants (14 voix) :

- de retenir l'entreprise : EUROVIA ATLANTIQUE Agence HRC – 20 Avenue Georges Auric – LE MANS pour un montant de 239 989,30 € HT soit 287 987,16 € TTC,
- d'autoriser M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

M. le Maire informe le conseil Municipal que M. COTTEREAU David, conseiller municipal est nommé dans l'organigramme en tant que collaborateur de la société. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres votants que M. COTTEREAU ne devra pas participer aux réunions ni intervenir sur ce chantier.

2023 07 03 CONSTRUCTION DU COMPLEXE SCOLAIRE (ECOLE ELEMENTAIRE) ET DE LA CHAUFFERIE POUR BATIMENTS COMMUNAUX (Mairie, salles annexes, écoles et service techniques) : VALIDATION DU PROJET, LANCEMENT CONSULTATION MOE

M. le Maire informe que pour ces projets des accords de subvention DSIL et Fonds Verts ont été donnés. Vu le montant de ces subventions, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres votants,

- de donner l'accord pour réaliser les opérations,
- de lancer les consultations en vue de retenir les MOE suivant les projets,
- de nommer la commission « Construction école élémentaire » en charge du suivi,
- d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer tout document administratif s'y rapportant.

2023 07 04 COMMISSION « CONSTRUCTION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE » (+ PARENTS D'ELEVES, ENSEIGNANTS)

Dans le cadre des travaux de construction de l'école maternelle, il est nécessaire de créer une commission communale qui sera en charge de suivre le dossier. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants, le Conseil Municipal décide de créer ladite commission composée :

- Elus issus du Conseil Municipal : Michel BRIFFAULT, Président de droit, et 2 membres du Conseil municipal : M. HONORE Francis, M. BROCHARD Vincent
- 2 membres du Sivos de la Gée : Mme MIDELET Christelle, Mme AGIN Christine
- Invités extérieurs à l'assemblée délibérante :
 - 2 enseignantes : Mme GAILLARD Laëtitia et Mme LE MEITOUR Cécile
 - 2 parents d'élèves : Mme COLLET DALIBARD Anne et M. RAULO Yannis

2023 07 05 ESPACE JEUNES (maison et pumtrack) : LANCEMENT DES PROJETS

M. le Maire rappelle que pour ce projet « Espace jeunes » (maison des jeunes et de surface de glisse type pumtrack), la commune a été destinataire de notifications de subventions et vu des montants octroyés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres votants, de donner l'accord pour

- la construction d'un « espace jeunes »
- et la réalisation d'une surface de glisse de type pumtrack.

2023 07 06 ESPACE JEUNES : VALIDATION PLAN MASSE

Le 14 juin 2023, les membres de la commission « Urbanisme » et de la commission « Associations-sports-Culture et Jeunesse » se sont réunis pour la validation du plan de masse de la Maison des Jeunes et Pumtrack. Ce plan est présenté au Conseil Municipal. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres votants, de valider l'implantation de la maison des jeunes et le pumtrack sur une partie de la parcelle actuelle AA 4 comme le plan présenté.



Pumtrack

Maison des jeunes

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif s'y rapportant.

2023 07 07 ESPACE JEUNES : LANCEMENT DES CONSULTATIONS MOE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres votants, de lancer les consultations :

- en vue de retenir une MOE pour la construction de l'espace jeunes,
- en vue de retenir une MOE pour la réalisation d'une surface de glisse type pumtrak,

et autorise M. Le Maire ou son représentant à signer tout document administratif s'y rapportant.

2023 07 08 LONGUEAIE CONVENTION TARIFICATION UTILISATION TERRAIN DE FOOT

M. le Maire informe que la réception officielle du terrain aura lieu le 11 septembre 2023 et n'ayant pas tous les éléments pour la rédaction de la convention, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres votants, de surseoir à toute décision et de reporter ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance de septembre 2023.

2023 07 09 DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE POUR LES ELUS LOCAUX

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1111-1-1,

Vu le décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret susvisé,

Considérant que la loi 3DS du 21 février 2022 a complété l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales, qui consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l'élu local, afin de prévoir que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect » de ces principes,

Considérant que ce référent doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité et établissement public local,

Considérant que plusieurs collectivités territoriales, groupements de collectivités territoriales ou syndicats mixtes peuvent désigner un même référent déontologue pour leurs élus par délibérations concordantes,

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix pour, 1 abstention,

Article 1er : Désignation du référent déontologue

Désignent Jean-Marie BRIGANT, Maître de conférences à l'Université du Maine, référent déontologue des Elus locaux.

Article 2 : précisent que la saisine du « référent déontologue élu » sera ouverte à chaque membre de l'assemblée, pour une question le concernant. Étant rappelé que le nombre de membres de l'assemblée délibérante est de 19.

Article 3 : précisent que cette saisine pourra intervenir selon l'une des modalités suivantes :

- Par courrier postal adressé au Référent déontologue
- Par un formulaire de saisine via mail

Article 4 : précisent que les réponses seront formulées par écrit à l'élu ayant formulé la demande, et que le « référent déontologue élu » pourra être amené à le contacter pour solliciter des précisions utiles à l'instruction de sa demande.

Le référent communiquera l'avis à l'élu concerné dans un délai raisonnable et proportionné à la complexité de la demande.

Article 5 : Le référent déontologue exercera ses missions en toute indépendance et impartialité. A cet égard, il ne pourra pas recevoir d'injonctions extérieures.

Article 6 : Précisent que la rémunération du Référent correspondra à une indemnité de vacation d'un montant de 80 euros par dossier conformément à l'arrêté du 6 décembre visé. Cette indemnité sera versée par la collectivité.

2023 07 10 DEMANDE DE SUBVENTION PLANTATION DE HAIES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres votants, d'autoriser M. le Maire :

- à demander une subvention auprès du Conseil Départemental pour la plantation des haies de La Chérence et de l'entrée du bourg ainsi que la plantation de haies du nouveau stade de foot.
- à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

2023 07 11 EMPRUNTS TERRAIN DE FOOT ET BATIMENT COMMERCIAL

Suite aux dernières délibérations n° 2023.06.12 et 2023.06.13 du 1^{er} juin 2023, concernant la contraction d'emprunts pour un terrain de football et pour un bâtiment commercial, Monsieur le maire informe l'assemblée avoir signé les propositions suivantes auprès de la Caisse d'Épargne :

- **un prêt de 600 000 euros**
- durée : 30 ans
- taux : taux révisable = Livret A + 0,83%
- Périodicité : trimestrielle
- Amortissement : progressif ou constant
- Décaissement des fonds : au plus tard dans les 3 mois suivant la signature du contrat
- Base de calcul des intérêts : sur la base d'un mois forfaitaire de 30 jours et d'une année de 360 jours
- Garantie : Néant
- IRA : Indemnité de Remboursement Anticipé dont le montant atteindra la valeur semestre d'intérêts sur le capital remboursé, calculée au taux de la dernière échéance et sans que ce montant puisse être inférieur à 3% du capital remboursé par anticipation
- Frais de dossier : 0.15%

- **un prêt de 300 000 euros**
- durée : 25 ans
- taux : taux révisable = Livret A + 0,73%
- Périodicité : trimestrielle
- Amortissement : progressif ou constant
- Décaissement des fonds : au plus tard dans les 3 mois suivant la signature du contrat
- Base de calcul des intérêts : sur la base d'un mois forfaitaire de 30 jours et d'une année de 360 jours
- Garantie : Néant
- IRA : Indemnité de Remboursement Anticipé dont le montant atteindra la valeur semestre d'intérêts sur le capital remboursé, calculée au taux de la dernière échéance et sans que ce montant puisse être inférieur à 3% du capital remboursé par anticipation
- Frais de dossier : 0.15%

Les documents nécessaires ont été transmis à la caisse d'épargne en attente de la validation de leur service

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres votants,

- d'entériner le choix de M. le Maire,
- d'autoriser M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

2023 07 12 MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal avoir reçu le 21 juin 2023 un courrier du Préfet concernant le renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales à cinq membres à transmettre avant le 15 septembre 2023.

M. le Maire rappelle à l'assemblée, que dans les communes de + 1 000 habitants avec 2 listes, la commission se compose de 3 conseillers issus de la liste majoritaire et 2 conseillers de la 2^{ème} liste dans l'ordre du tableau et volontaires (hors Maire, Adjointes et Conseillers ayant une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale). Il est proposé de nommer de nouveaux membres ou la possibilité aux personnes déjà membres de la commission de contrôle, si elles y sont favorables de continuer et être à nouveau nommées.

Les personnes déjà nommées expriment leur souhait de continuer leur mission dans cette commission à savoir :

Liste 1 : Christiane BAREAU, Isabelle PICAULT, Thérèse RIPAULT,

Liste 2 : Vincent BROCHARD, Sophie LAMBERT

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 15

À déduire (*bulletins blancs*) : 0

Nombre de suffrages exprimés 15

et sont proclamés élus membres de la commission de contrôle des listes électorales.

2023 07 13 VENTE DES ANCIENS VESTIAIRES DE FOOTBALL

Dans le cadre de la construction des vestiaires de football, dont la date de réception des travaux approche, M. le Maire propose la mise en vente des anciens vestiaires situés Rue Bellevue. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de surseoir à toute décision n'ayant pas tous les éléments. La question sera à l'ordre du jour de la prochaine séance.

2023 07 14 DM N°1 BUDGET ASSAINISSEMENT – AMORTISSEMENT ET INVENTAIRE

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de modifier l'imputation des sommes prévues, sur le budget Assainissement, comme suit :

Fonctionnement

D.011 - article 61523 - 118 €

R.042- article 6811 + 118 €

Investissement

D.21 - article 2156..... + 118 €

R.040 - Article 2803 + 118 €

et autorise M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant

2023 07 15 DM N°2 BUDGET ASSAINISSEMENT – INVENTAIRE

Suite à la demande de M. le trésorier, concernant le contrat de prestation d'assistance pour les travaux d'enfouissement d'assainissement rue du grand clos (inventaire 11/203), le Conseil Municipal, après délibération, décide de les intégrer dans l'actif et de modifier l'imputation des sommes prévues, sur le budget Assainissement, comme suit :

Investissement

D.041 - article 2156 + 2538 €
R.041 - article 203 + 2538 €

et autorise M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant

2023 07 16 ABRIBUS RUE DU TRAMWAY

M. Le Maire donne lecture des résultats de la consultation concernant l'achat d'un abri bus qui sera installé pour le point d'arrêt « Rue du Tramway ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres votants,

- de retenir la proposition de la société MAVASA – Bonchamps-Lès-Laval s'élevant à 5450 € HT soit 6540 € TTC
- de donner toute délégation à M. Le Maire, pour solliciter une subvention auprès du Conseil Régional,
- d'autoriser à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

2023 07 17 DEPOTS SAUVAGES

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la recrudescence des dépôts sauvages auprès des PAV et sollicite qu'une réflexion soit menée : maintien d'une participation imputée aux contrevenants, achat et pose de caméra ou toute autre solution.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants, le Conseil Municipal demande à la commission cadre de vie de travailler sur une solution pérenne afin que ces dépôts cessent.

2023 07 18 ORANGE FERMETURE DU RESEAU CUIVRE INTEGRATION DANS LOT 3

M. le maire informe les membres du conseil municipal de la réception d'un courrier d'Orange en date du 8 juin 2023 précisant que la commune a été présélectionnée pour être intégrée au lot n°03 de fermeture du réseau cuivre, dont la date de fermeture technique devrait intervenir en janvier 2027. A cette date, l'ensemble des services sur cuivre seront arrêtés et les utilisateurs devront avoir migré sur une autre technologie disponible.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants, le Conseil Municipal donne un avis favorable sous condition d'un engagement que tous les usagers soient raccordables à la fibre.




2023 07 19 LOCATION SALLE LESCOP WEEK-EN 1^{er} et 2 JUILLET 23

M. Le Maire informe que l'état des lieux de la location de la salle Annie LESCOP du week-end des 1er et 2 juillet 2023 n'a pu être réalisé que le samedi matin. Le tarif appliqué s'élève à 100 euros pour le week-end entier courant du vendredi soir au lundi matin.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres votants, décide, à titre exceptionnel, de réduire le coût de la location à 50 euros et autorise M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant

DIVERS

Présentation d'un projet éolien

-  Décisions du Maire depuis la dernière séance : Néant
-  Bâtiment commercial Rue du Tramway,
-  Avenant Longueraie : câble électrique et défibrillateur, barrière

M. Le Maire déclare l'ordre du jour épuisé et clôt la séance à 23h15

La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le 7 septembre 2023.

Le Maire
M BRIFFAULT

Le secrétaire de séance
Madame Aurore GASNIER

Suivent les signatures

Nom	Prénom	Signatures
BAREAU	Christiane	
BLOT	Alice	Absente
BROCHARD	Vincent	
CHEVILLOT	Anne	
CHOPLIN	Ludovic	
COMPAIN	Olivier	
COTTEREAU	David	Procuration à M. BROCHARD
DE BEAUCOURT	Emmanuel	Excusé
GASNIER <i>Secrétaire de séance</i>	Aurore	
HONORÉ	Francis	
LAMBERT	Sophie	Absente
LECRECQ <i>Maître du temps</i>	Philippe	
MAILLET	Céline	Absente
MERIENNE	Jean-Claude	
MIDELET	Christelle	
PICAULT	Isabelle	
RICO	Gérard	
RIPAULT	Thérèse	

Fin du PV du 05.07.2023